

COMMUNIQUE DE PRESSE

Écriture inclusive : SOS Éducation interpelle le Gouvernement

Lundi 27 juin 2022 – SOS Éducation appelle le Gouvernement à faire preuve de fermeté envers le Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne (UCA) qui a adopté vendredi 24 juin, une charte « pour une communication inclusive à l'UCA ». SOS Éducation dénonce vivement l'application de cette charte et demande à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Madame Sylvie RETAILLEAU à en interdire immédiatement l'usage dans le respect des textes en vigueur depuis 2017.

Textes en vigueur interdisant l'écriture dite « inclusive »

Pour éviter l'usage de l'écriture dite « inclusive » au sein de la fonction publique, **une circulaire du Premier Ministre Edouard PHILIPPE, relative aux règles de féminisation et de rédaction des textes**, a été publiée au Journal officiel de la République française le **21 novembre 2017**. Cette circulaire invite les agents de l'État à ne pas faire usage de l'écriture « inclusive » dans les textes officiels.

Par le biais d'une [pétition](#) signée par plus de 54 000 personnes en mars 2021, SOS Éducation a demandé au ministre de l'Éducation nationale d'interdire de manière ferme et immédiate, l'écriture dite « inclusive » à l'école. **Jean-Michel BLANQUER a diffusé le 5 mai 2021 une circulaire interdisant l'utilisation de l'écriture dite "inclusive"** dans le milieu d'enseignement. Celle-ci stipule noir sur blanc qu'il convient de proscrire le recours à l'écriture dite « inclusive », qui utilise notamment le point médian.

« Ainsi, nous attendons fermement de la part du Gouvernement une réaction immédiate. Ne pas agir fermement créerait un précédent sans commune mesure et aucune institution publique ne serait empêchée de réinventer notre langue française au gré de ses envies. »
Déclare la Déléguée générale de SOS Education Sophie AUDUGÉ.

Les dangers d'une diffusion de l'écriture dite « inclusive »

Dans une [note d'analyse détaillée de 40 pages](#) et [50 arguments objectifs](#) contre l'écriture dite « inclusive » publiés en avril 2021, SOS Éducation démontre les dangers d'une diffusion invasive de cette graphie dans tous les pans de la société et notamment dans l'enseignement. SOS Éducation alerte particulièrement sur les points suivants :

- **L'écriture dite « inclusive » est une graphie excluante et discriminante** : les experts, linguistes et enseignants sont unanimes sur les difficultés rencontrées par les étudiants



: problèmes de myopie, incapacité à lire correctement un texte, sans parler de la difficulté pour les étudiants étrangers, qui sont nombreux dans nos universités.

- **L'écriture dite « inclusive » est un obstacle à l'acte d'apprendre pour toutes les personnes en situation de handicap cognitif ou fonctionnel** : les pratiques fluctuantes de l'écriture « inclusive » sont totalement contraires au besoin de cadre strict indispensable aux personnes en situation de handicap pour compenser ou contourner leur trouble cognitif ou fonctionnel.
- **L'écriture dite « inclusive » menace la francophonie** : notre langue française irrigue encore la francophonie sur tous les continents. 285 millions de personnes dans le monde la parlent. Il est de notre devoir de la protéger.
- **L'écriture dite « inclusive » complique encore plus l'orthographe française** : dans 25 % des cas, l'orthographe française n'est pas régulière. L'écriture dite « inclusive » ébranle la patiente simplification de l'orthographe engagée il y a plusieurs siècles.
- **L'écriture dite « inclusive » n'est pas un accélérateur de parité comme le soulignait Simone VEIL** dans son discours de réception à l'Académie française le 18 mars 2010.

La langue française doit être protégée et cette mission a été confiée il y a presque quatre siècles, à l'Académie française, chargée de donner des règles à la langue et d'en rédiger le dictionnaire. Pour Jean DUTOURD (1920 – 2011), Ecrivain et membre de l'Académie française : « *Pervertir une langue, c'est pervertir l'esprit, c'est renier l'âme de la nation dans ce qu'elle a de plus intime et de plus précieux.* »

A propos de SOS Éducation :

SOS Éducation est une association à but non lucratif, reconnue d'intérêt général, qui rassemble les citoyens alarmés par l'état du système éducatif français, environ 80 000 adhérents. Indépendante de tout mouvement politique, syndical, professionnel et confessionnel, elle a été créée en 2001, à la suite des résultats des premières études internationales PISA signalant la baisse du niveau scolaire des élèves français. Elle propose un arsenal de solutions concrètes pour lutter contre l'effondrement de l'instruction publique, un des piliers de la cohésion nationale : la transmission des savoirs fondamentaux, l'écriture du récit collectif, l'apprentissage des valeurs et des références communes.

CONTACT PRESSE :

Annabelle JACQUEMIN GUILLAUME

06 51 65 51 11

institutionnel@soseducation.org